

PEUPLE SOUVERAIN

JOURNAL DE LYON.

On s'abonne à Lyon, au Bureau du Journal, place de la Préfecture, 15; à Paris, chez M. LAROUSSE et C^o, rue Notre-Dame-des-Victoires, 15, et chez M. DUNOYER, rue Jean-Jacques-Rousseau, 7.

(Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.)

Le *Peuple Souverain* paraît tous les jours, excepté le Dimanche, et donne les nouvelles 34 heures avant les journaux de Paris.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration du *Peuple Souverain*, doit être adressé *franc* au Directeur-Gérant.

Prix de l'Abonnement :

	Trois mois	Six mois	Un an
LYON,	8 fr. 50 c.	16 fr.	30 fr.
DÉPARTEMENTS, 12		22	40

ANNONCES, 25 — RACLES, 40 c.

Sommaire.

Pour qui je voterai. — Le citoyen F.-V. Raspail. — Le prince Louis Bonaparte. — Le calme. — Association ouvrière. — Le droit au travail. — Nouvelles d'Italie. — Correspondance particulière du *Peuple Souverain*. — Assemblée nationale : séances des 13 et 14 septembre. — Chronique locale. — Nouvelles diverses.

Lyon, le 16 septembre 1848.

Pour qui je voterai.

Je veux faire un vote qui ait une signification politique; la lutte est engagée entre les monarchistes et les républicains, entre le passé et l'avenir; le présent est nul à mes yeux. Il faut que toute la France, en apprenant le résultat de l'élection qui se prépare dans le département du Rhône, sache quelle est l'opinion qui l'emporte dans notre cité industrielle. Il faut, en un mot, en finir une fois pour toutes et porter le dernier coup et aux royalistes actifs et aux hommes tièdes et sans énergie, toujours prêts à crier : Vive la République ou vive le roi !...

Par ces considérations, et pour arriver à ce but, je ne voterai ni pour l'abbé de Genoude, homme d'esprit sans doute, mais d'un esprit porté au mal; génie malfaisant dont tous les vœux sont pour le rétablissement de la royauté et l'abolition du régime républicain; qui, tout en voulant donner le change à l'opinion publique, n'en laisse pas moins percer le bout de l'oreille, en demandant un *président héréditaire*, c'est-à-dire un roi.

Ni pour le citoyen Morin, ancien rédacteur du *Précurseur*, que je suppose n'avoir fait la guerre au gouvernement de Louis-Philippe que dans le but de se faire acheter, et qui s'est condamné au silence du jour où il a été nommé juge de paix.

Ni pour le citoyen Hénon, brave et digne républicain, à qui je me réserve d'accorder ma voix aux prochaines élections, mais dont la nomination en ce moment ne dirait pas assez, n'aurait pas la couleur toute politique que je veux donner à mon vote.

Ni pour Anselme Petetin, qui pendant quatre ans a fait, dans les colonnes du *Censeur*, qu'il rédigeait, la guerre à la monarchie de juillet, tout en défendant le privilège; qui s'est fait le champion complaisant des compagnies houlrières et des commissionnaires-chargeurs, malgré les récriminations des amis de la justice et de l'équité.

Ni pour Rivet, ex-préfet du Rhône sous le tyran à jamais maudit; 1° parce que ce haut fonctionnaire possédait et doit posséder encore l'affection du citoyen Thiers, qui a fait les lois de septembre et les bastilles, et qui, en ce moment encore, emploie toutes les ressources de son éloquence diabolique pour empêcher que l'on inscrive dans notre constitution la reconnaissance du droit au travail, et s'oppose à ce que l'aumône disparaisse pour faire place au droit et à la protection. 2° Parce qu'en outre ce monsieur Rivet a été conseiller d'Etat sous Louis-Philippe; parce que dans les élections il a su employer la ruse, l'intrigue et la menace, et a pesé de toute l'influence de sa position pour envoyer au tyran des députés dignes de lui. 3° Parce que sa candidature se présente avec une tache ineffaçable, que ne pardonne pas un ami sincère de la liberté; je veux parler de la recommandation du *Courrier* et de la *Gazette de Lyon*. Un homme qui se trouve muni de tels certificats ne peut pas compter sur le concours des électeurs qui veulent avec âme et conviction le triomphe des principes éternels de liberté, d'égalité et de fraternité.

Mais je voterai pour Raspail, 1° Parce qu'en lui je trouve tout ce qui manque aux autres : amour de ses semblables, énergie, érudition, éloquence, abnégation, désintéressement, patriotisme, dévouement, esprit de justice, modestie, mœurs irréprochables, vie sans tache, persécutions, etc... 2° Parce que je suis sûr de lui et que tous ses antécédents me donnent la mesure de ce qu'il fera dans la suite. 3° Parce que les royalistes le méprisent

et le rejettent, ce qui est un titre de plus à ma confiance et une preuve que Raspail ne fera pas les affaires de ces Messieurs, de ces hommes qui se croient pétris d'une autre pâte que le reste de l'humanité, et qui veulent qu'une moitié du genre humain soit l'esclave de l'autre.

Et pour faire passer mes convictions dans l'esprit de mes amis et de mes frères de la ville et des campagnes, afin de les engager à voter aussi pour mon candidat de prédilection, je leur dirai :

« Voulez-vous rétablir la monarchie tant de fois renversée, seule et unique cause de toutes nos révolutions et de ces secousses qui, ébranlant la société, anéantissent le commerce et l'industrie, et portent la misère et la désolation dans les villes et les campagnes? Voulez-vous la guerre civile, conséquence forcée d'une restauration quelconque? Votez pour Genoude ou Rivet.

« Si vous avez une préférence pour Henri V, nommez Genoude. Si le système de corruption de Louis-Philippe vous convient mieux, nommez Rivet.

« Voulez-vous rester, comme nous sommes en ce moment, sans travail, sans commerce, sans espoir, n'ayant en perspective que la faim ou les coups de fusils? Trois nullités se présentent à vos suffrages; je dis nullités, parce que je ne leur reconnais ni la force, ni l'énergie, ni même la volonté nécessaires pour changer la situation.

« Ce sont les citoyens Morin, Petetin et Hénon.

« Mais, si vous voulez la République, cette République telle que le peuple la voulait aux barricades de Février, cette République telle que le gouvernement provisoire vous l'avait promise : qui garantisse le droit au travail à tous les citoyens valides, l'assistance à la vieillesse, la protection à l'enfance, l'éducation gratuite pour tous; qui abolisse l'usure, fasse fleurir l'agriculture; qui sache faire respecter la France au dehors et parler haut et fort en faveur des nations asservies; si vous voulez l'ordre par la liberté et la liberté par l'ordre, la vie à bon marché et le bien-être moral et matériel du pays,

« Votez avec moi pour F.-V. RASPAIL. » ***

République Française. — Liberté, égalité, fraternité.

Comité électoral des Républicains Démocrates du Rhône.

Une réunion de plus de 6,000 électeurs, où la campagne était représentée par plus de 300 délégués, et convoquée par le comité des Républicains démocrates du Rhône, a eu lieu hier dans la salle de la Rotonde.

Cette réunion, à laquelle toutes les opinions ont été invitées à présenter leurs candidats à la représentation nationale, après une discussion libre et impartiale, a admis, à l'unanimité moins quatre voix, la candidature du Citoyen F.-V. RASPAIL.

En présence d'une manifestation aussi imposante, les républicains de toutes nuances se rallieront à la seule candidature qui réunisse les sympathies de la démocratie!!!

Un vote unanime contribuera puissamment à détruire des espérances coupables qui agitent encore la France, en faveur d'un passé condamné à tout jamais!!!

Lyon, le 16 septembre 1848.

Pour le président :

Les vice-présidents, MORLON, RAMADIER.

Les secrétaires, RIVAUD, Ed. BROUSSE, JON. LENTILLON.

Les délégués de la campagne, membres du bureau :

Dominique PRIEZ, de Collonges; CHATEAU, de Villefranche; PETETIN, de Givors; DEMOULIN, de Tazare; GEDARD, de Craponne; VILLA, de Saint-Genis-Laval; FOND, de Chaponost; BRUN, de Messimy.

Réponse aux calomniateurs.

Faire l'histoire de la première partie de la vie de Raspail, c'est faire l'histoire des persécutions dont l'a abreuvé la royauté. Faire l'histoire de la seconde partie de sa vie, c'est raconter tout le bien qu'il a fait à ceux qui souffrent.

Faire son histoire depuis le 24 février, c'est détruire le mensonge et les calomnies. — La calomnie! l'arme unique et si dangereuse des lâches. C'est à cette dernière partie qu'a trait ce que nous allons rapporter ci-dessous.

Le citoyen F.-V. Raspail.

Lorsque la République, cet objet de tous les vœux de notre illustre candidat Raspail fut enfin proclamée, et on peut dire grâce à lui; comment n'aurait-il pas eu lieu de croire que la patrie, devenue plus juste, à défaut de reconnaissance, allait lui rendre, pure et sans tâche, la robe d'innocence dont la calomnie officielle l'avait tant de fois dépouillé depuis vingt ans?

Vain espoir! jamais la calomnie ne s'est plus occupée de lui, que depuis que le ciel a semblé exaucer un instant les vœux qu'il n'a cessé de sa vie de former pour le bonheur des hommes; ce vœu se compose de trois éléments, évangéliques : *Liberté, Egalité, Fraternité*. Ainsi le voudrait l'Evangile; mais l'Evangile n'est plus de ce temps; le jésuitisme en a pris la place; le jésuitisme poursuit son œuvre souterraine d'escamotage et de déception; il préconise les fripons qui le servent; il calomnie qui l'entrave : heureux encore quand il ne l'égorge pas; car le jésuitisme est impitoyable comme la Saint-Barthélemy, sa fête séculaire; partout où il pose le doigt, il y laisse une tache de sang.

Vous qui avez lu ses ouvrages, vous qu'il a formés à l'amour du vrai, ne croyez rien de tous les mensonges qu'on débite sur lui; ne vous donnez pas la peine de les réfuter : les pièces vous manquent; attendez le grand jour du jugement, qu'on recule, mais qu'on ne pourra pas éviter. Là, tout s'expliquera; je l'espère, à la confusion de ces athées, qui se décorent, les uns du nom de pères de la foi, de disciples du divin Jésus; les autres, de disciples du divin Hippocrate; les uns sont les ennemis du Dieu de miséricorde et d'amour, dont ils usent ici-bas la procuration; les autres sont les adeptes parjures du médecin de Tos.

Soyez sûrs que, quoiqu'ils aient dit et débité de mensonger et d'incroyable depuis six mois, il est resté ce que vous l'avez toujours connu : un homme de courage et de progrès, de dévouement et d'humanité, qui ne se croira heureux qu'au sein d'une société fraternelle et entièrement heureuse, mais morale et probe avant tout.

Il veut la paix du monde, mais la liberté des peuples; la liberté, parce que l'esclavage insulte à Dieu, en assimilant son plus bel ouvrage à la brute. Il vous parle lui-même en ces termes : « La guerre civile me fait horreur, parce que je ne crois pas qu'elle puisse avoir lieu sans confondre l'innocent avec le coupable, et sans assimiler à un crime une opinion qui, à mes yeux, est libre et ne doit être frappée que d'une réfutation. Je regarde, vous dit-il toujours lui-même, comme un monstre tout citoyen qui, dans le but de donner satisfaction à un parti ou à un système, dresserait des pièges au système ou au parti contraire, pour le faire trébucher dans la boue et dans le sang. La conspiration contre les rois, oui! ils usent la puissance de Dieu sur la terre; mais contre les fausses idées, la discussion seule; on ne réfute pas des idées à coup de canon. »

Or, nous avons conquis le droit de discussion, la liberté de parler et d'écrire; avec ce privilège, le suffrage universel, qu'a-t-il besoin d'autre chose, lui, ami du vrai, idolâtre de la patrie, et partisan de la fraternité universelle? A l'aide d'un peu de patience et de cette triple formule, ne peut-il pas arriver pacifiquement à son but? Ainsi, sans avoir recours à la moindre violence, tout doit s'améliorer de lui-même peu à peu; soyez patients comme il est résigné et Dieu sauvera la France, et, par la France, l'Europe!!!

La démocratie lyonnaise a choisi pour son candidat, à l'Assemblée nationale, le citoyen Raspail, surnommé, à juste titre, l'*ami du peuple*, en remplacement du citoyen Lortet, démissionnaire. A ce sujet, un journal, toujours malheureusement inspiré dans ses appréciations des hommes et des choses, s'exprime ainsi : « *La République rouge porte Raspail, c'est assez significatif, passons; et ledit journal passe au citoyen Rivet son candidat de prédilection, lequel représente la République de l'ordre.* »

Ainsi les électeurs auront donc à choisir entre ces deux principes contenus dans un seul.

Cette manière perfide et calculée de scinder la République, dont on veut proscrire une moitié pour anéantir plus facilement l'autre, importe fort peu aux citoyens de la localité, qui savent à quoi s'en tenir sur les manœuvres d'un parti rétrograde et plus que jamais, fort peu satisfait de la position que le vote universel vient de lui faire. Mais il n'en est pas de même à l'égard des électeurs de la campagne, qui n'ont pas, comme ceux de la ville, l'occasion de réduire à sa juste valeur cette subtilité de langage que les partisans de l'ordre ont, sous tous les régimes, employé sans scrupules pour les besoins de leur cause.

Faisons donc entendre quelques mots, non de récrimination ni de justification, mais de vérité.

François-Vincent Raspail, constamment persécuté sous la dernière monarchie, ne s'est pas, comme tant d'autres, fait l'ami du peuple par circonstance ou par calcul; il l'a toujours été, car telle est sa nature. Il a combattu pendant trente ans pour la cause de la République et de la Liberté. Enfant du peuple et fils de ses œuvres, il eut pour ennemis naturels et acharnés les Orfila et autres sommités vendues, corps et âme, au pouvoir déchu. Mieux que beaucoup de ses contemporains, il eut pu, par son génie bien plus que par l'intrigue, arriver aux honneurs, se draper ostensiblement du manteau des privilèges, et assister en convive brillant et considéré aux orgies de Grandvaux et autres villas célèbres de nos modernes seigneurs.... Il ne l'a pas voulu. Enfant du peuple, il a préféré rester constamment avec le peuple; sa cause fut toujours inséparable de la sienne, et quand le pays régénéré par des institutions larges et positives, aura conquis son entière émancipation; alors, mais seulement alors, les vœux de Raspail seront exaucés. Et son œuvre accomplie, car, ainsi qu'il le désire, les hommes seront réellement libres et les travailleurs véritablement heureux!

Voilà celui que l'on désigne, avec une intention perfide, comme le candidat de la République rouge! voilà l'homme tel qu'il est, électeurs jugez-le!

Plusieurs autres citoyens se présentent aux suffrages des électeurs: Les candidatures des citoyens Genoude, Petetin, Morin et Hénon, ne nous paraissent pas suffisamment sérieuses ou réunissent peu de chances de succès.

Quant au citoyen Rivet, candidat de la République dite de l'ordre, essentiellement conservatrice et quelque peu rétrograde, il est assez connu, non-seulement à Lyon, comme ancien préfet sous la monarchie, mais encore dans l'arrondissement de Villefranche; il suffit de dire qu'il est chandement patroné par le *Courrier* et la *Gazette de Lyon*, et que tous ceux qui prônent sa candidature et se font ses courtiers d'élections, sont connus depuis longtemps pour des royalistes pur sang, pour les soutiens intéressés du privilège, et par conséquent les ennemis-nés de la démocratie.

Cette dernière considération, jointe à tout ce que nous avons dit tous ces derniers jours, doit déterminer les électeurs qui aiment leur patrie, et désirent sincèrement voir la République grandir et s'affermir de plus en plus, à se joindre aux citoyens éclairés qui ont discuté toutes les candidatures, et proclamé en dernier ressort, comme candidat définitif du parti républicain dans le département du Rhône,

Le citoyen F. V. RASPAIL!

Le prince Louis Bonaparte.

Les royalistes, pour diviser les voix des patriotes et assurer l'élection de leur candidat, le monarchiste Rivet, emploient en ce moment un moyen infâme. Ils font placarder sur tous les points de notre ville, et dans les villages aussi sans doute, une affiche monstre, où le prince Louis-Napoléon est recommandé aux suffrages des amis de la patrie.

Que les électeurs ne se laissent pas prendre au piège: Louis Bonaparte ne demande rien aux Lyonnais; les départements qui l'ont nommé autrefois le nommeront de nouveau sans doute; mais n'allons pas, par l'éparpillement de nos voix, faire triompher la cause du despotisme et donner gain de cause aux ennemis mortels de notre révolution.

Déjouons la tactique de nos ennemis et votons tous pour l'homme sur qui nous avons porté nos vœux en premier lieu, pour le citoyen Raspail, l'ami du peuple.

Nous nous réservons de demander plus tard à certain employé du *National*, qui fonctionne aujourd'hui dans notre ville, compte de sa conduite dans ces dernières élections. Les fraudes électorales, les influences nuisibles, les démarches et les recommandations des fonctionnaires contre lesquelles le journal précité s'est si fortement élevé sous la monarchie, doivent-elles encore avoir lieu sous la République? C'est la question que nous adresserons à qui de droit sous peu de jours.

Nous apprenons à l'instant qu'un grand nombre de bulle-

tins en faveur de Louis Bonaparte ont été distribués à la ville et à la campagne. Nous ne pensons pas que les partisans de l'Empire espèrent voir briller l'étoile du général Bonaparte, devenu l'empereur Napoléon, dans un de ses neveux, qui n'a de son oncle que le souvenir et le nom, mais non la valeur. Car quelles ne sont pas les preuves d'incapacité qu'il a données dans ses échauffourées de Strasbourg et de Boulogne? Le prince Louis, fils de famille, ne sachant comment briller, a passé sa vie dans les plaisirs hasardeux: au Jockey-Club, dans des estaminets où se réunit la jeunesse dorée. Donc, ce prétendant ne peut avoir rien de sérieux, et ne serait pour la France, si on le nommait représentant du peuple, qu'un sujet de sédition. Laissons-le donc où il est pour notre tranquillité et pour la sienne.

Le Calme.

Du calme, citoyens! voilà ce que disait E. Arago à propos de l'oriflamme du *Vainqueur*. Voilà ce qu'on répète chaque jour au peuple en blâmant ceux qui préjugent et veulent anticiper sur les événements, comme s'il n'y avait pas des hommes qui se chargent de commander aux événements.

Que veulent ces Jérémies, ces prophètes de malheur en nous montrant à l'horizon la monarchie sous la forme d'un point noir qui va chaque jour grossissant? Ce qu'ils veulent... rien hélas! puisqu'on veut le calme et la paix: rien, car ils savent bien que leurs vœux ne peuvent se réaliser. Quand les grenouilles croassent, c'est qu'un secret instinct leur fait pressentir l'orage, qu'elles ne peuvent conjurer. Alors elles se cachent, et ne montrent que la tête hors de l'eau pour répéter leurs cris, puis quand le mauvais temps arrive, elles disparaissent dans les profondeurs de l'étang.

C'est ainsi que nous faisons par pur instinct, non aux approches de l'orage, car il n'y en a point à redouter, mais à l'approche de ce calme trompeur, de cette perfide bonace qui forcera bientôt à mettre en panne le vaisseau de l'Etat.

Il faut être marin pour comprendre l'ennui, l'impatience, les contrariétés que font éprouver le calme en pleine mer et les dangers de cette situation. Un obstacle invincible s'oppose à la continuation de la route, on ignore le temps qu'il doit durer. Chaque jour l'équipage épuise inutilement des provisions calculées sur la longueur du voyage et la famine se laisse entrevoir même dans un prochain avenir. Rien n'occupe, ne préoccupe, ne distrait; le matelot lui-même est oisif; l'air qui n'est plus renouvelé par les courants devient lourd, pesant, se vicie et engendre des maladies funestes, la profonde tristesse se joint aux causes de mortalité. Le genre nerveux s'épuise de son inactivité, même les sens s'émoussent et la vie s'use bien plus vite que dans les ouragans. Toute poésie, toute idéologie s'envole de la tête et du cœur, un calme pareil, s'il devait durer longtemps, ferait de l'homme un crétin ou un Orang-Outang.

Et cependant le navire, balotté par les lames, n'est pas inactif; il fatigue plus que jamais; ses mâts, ses cordages se rompent, les joints de sa carène s'ouvrent, des voies d'eau se déclarent, il est en péril, parce qu'il n'est plus appuyé par les vents, et qu'il est resté en butte à l'agitation de la mer.

C'est ainsi que la France reste exposée aux fureurs des factions blanches, dès que les vents populaires cessent de souffler: la mer est perfide, les vents seuls pouvaient sauver l'esquif. Officiers ou matelots, mousques ou passagers, tout baille, chacun cherche l'oubli dans le sommeil; mais la faim réveille, car la ration diminue chaque jour, et nous marchons vers le froid. Plus de patriotisme qui réchauffe, de travail qui dissipe, d'espoir qui soutient l'engourdissement, s'empare de l'équipage et le pilote lui-même s'endort. C'est la léthargie hivernale des marmottes qui se réveillent fort maigres au milieu du printemps, et qui allant fourrager un brin d'herbe et s'ébattre au soleil, tombent entre les mains de quelque petit tyran Savoyard.

Lorsque nous nous réveillerons, il ne sera plus temps de changer de destin ni de route, encore moins de revenir sur le passé: toute résistance sera inutile en présence de faits accomplis. Pauvres voyageurs égarés! pendant que nous dormions, la brise s'est levée, les vents sont venus, nous avons fait route, mais Dieu sait où, car un beau matin après avoir entendu crier terre, et nous être frotté les yeux, au lieu d'être au Port-Liberté, nous nous trouverons au Port-Royal!

Nous appelons l'attention de l'autorité militaire sur la réclamation suivante adressée à la *Démocratie Pacifique*:

Citoyen rédacteur,

La Révolution de Février avait reconnu et proclamé nos droits de citoyen. Soldats seulement avant cette immortelle Révolution, la République, en prenant pour devise ces mots sublimes: Liberté, égalité, fraternité, nous avait admis au banquet de la vie politique. De nouveaux devoirs nous attendaient. Pour la première fois nos votes allaient être comptés, nous allions choisir ceux qui devaient acquitter la dette du passé. Si nous n'avions pu empêcher l'élection de certains hommes, les adversaires nés du peuple, républicains sincères et dévoués, nous aurions du moins protesté; mais ce droit, le droit du vote universel, payé du sang de nos frères, n'a pas tardé à devenir, dans notre régiment, complètement illusoire; la manière dont on s'y est pris nous en a rendu l'exercice matériellement impossible.

Nous en sommes profondément attristés, croyez-le bien, citoyen rédacteur. Aussi, entendons-nous protester par la voix de votre généreuse feuille.

Nous articulons donc les faits suivants:

Premièrement, nous n'avons appris qu'accidentellement l'heure de l'élection, nous ne l'avons apprise qu'après qu'elle était terminée; lorsque nous sommes allés présenter nos réclamations au capitaine président, il nous a été répondu que les élections étaient terminées. Sur l'observation que nous lui avons faite que nous descendions de garde, et que plus de soixante votants pour le département de la Seine n'avaient pu exercer ce droit, il nous a été répondu qu'une heure nous serait indiquée. Nous n'en avons plus entendu parler.

Deuxièmement, aujourd'hui nous avons fait de nouvelles démarches auprès du sous-officier scrutateur, il nous a répondu que nous l'embêtons (textuel); en d'autres termes, il nous a envoyés promener.

Nous articulons de plus que les membres du bureau n'ont pas été choisis légalement, et ont été choisis sans notre consentement.

Nous livrons, citoyen rédacteur, ces faits à votre appréciation, persuadés que vous ferez tout ce qui sera humainement possible de faire pour sauver les droits si chèrement acquis par notre sublime Révolution de Février.

Salut et fraternité. Que Dieu sauve la République!

Fait à Paris, le 12 septembre 1848. Les soldats du 18^e de ligne.

Association ouvrière.

Les travailleurs, sacrifiés aux exploiters avant la République, le sont encore après, et quel est leur tort? c'est de n'avoir pas du numéraire.

Une adjudication de tuniques à confectionner pour le roi de Sardaigne était à donner. Une association d'ouvriers tailleurs n'a pu y prétendre, parce qu'elle n'a pu fournir un cautionnement de 10,000 francs; elle a donc été tranchée au bénéfice de trois principales maisons, qui toucheront 12 francs de façon par tunique, tandis qu'elles ne paieront que 5 francs aux ouvriers auxquels elles en avaient promis 7 fr. 50 c. Comme il faut deux jours pour confectionner une tunique, l'ouvrier aura gagné 2 fr. 50 c. par jour, ce que l'on trouvera exorbitant, tandis que les trois maisons réaliseront un bénéfice de 80,000 francs, en supposant encore que les frais de doublure et de coupage s'élèvent à 3 francs par tunique. Si le gouvernement était vraiment populaire, ne favoriserait-il pas les associations d'ouvriers, afin de les soustraire au servage des patrons, qui récoltent la moisson semée par l'ouvrier qui n'a que la glane?

Le droit au travail.

Une minorité d'hommes en France, minorité inquiète, intrigante, habile, audacieuse jusqu'au cynisme, calomnie les intentions, les doctrines des hommes généreux qui élèvent la voix au nom des masses opprimées; elle flatte les besoins, les instincts égoïstes, exploite l'ignorance, la crédulité de ceux qui, par timidité ou insouciance coupable, se sont tenus à l'écart des grandes discussions, des agitations politiques; elle les pousse à regretter le temps où l'on mourait de faim, il est vrai, mais où l'on mourait en paix.

A qui veut l'entendre elle dit:

« Défiez-vous de ces hommes d'action que l'on a toujours vus s'avancer sur la brèche et arborer le drapeau républicain; ce sont des agitateurs dont la vie ne saurait se passer de conspirations, ou des ambitieux qui veulent prendre la place de ceux qu'ils tentent de renverser! » Ceux qui veulent que tous, sans exception, aient droit aux bienfaits qui doivent résulter d'une révolution commencée aux cris de *vive la réforme! vive la République démocratique! vive l'organisation du travail!* d'une révolution saluée, dès le principe, par tous comme une révolution politique et sociale devant remuer jusque dans sa base l'édifice universel de la vieille société européenne.

« Ce sont des barbares! » ceux qui veulent détruire les privilèges, les monopoles de toutes sortes, diminuer les redevances du fermier au propriétaire, ceux qui veulent que la propriété ne soit plus exonérée de cette foule d'impôts qui finissent par l'expropriation.

« Ce sont des sauvages! » ceux qui veulent que quiconque a faim trouve par le travail à satisfaire son appétit, pensant que le droit de vivre est un droit sacré, puisque se suicider est un crime contre la morale, contre toute croyance religieuse.

Cette minorité nie la misère du peuple, car le peuple a honte de sa misère et cherche souvent à la dissimuler, c'est pour cela qu'il porte des bas et des souliers, quelquefois des vêtements que la munificence du maître fait vendre par le valet-de-chambre.

Ils nient la misère! elle se trouve sur leurs pas, dans les rues, sur les places, dans leurs maisons, à des étages supérieurs il est vrai; ils nient la misère, et ils la retrouvent sous toutes les formes, jusque dans les adultères, jusque dans les orgies!

Cette minorité dit encore avec cette hauteur et cette hypocrisie qui lui sont propres:

« Nous leur promettons d'augmenter les bureaux de bienfaisance; nous leur faisons l'aumône; ils repoussent tout cela, ils veulent un droit au travail!

« Nous leur parlons, ainsi que cela doit toujours se faire dans les grandes circonstances, d'honneur et de patrie, de dévouement et de résignation; et ils nous jettent à la face qu'ils ont travaillé assez longtemps pour augmenter notre superflu, notre luxe, sans avoir eu leur nécessaire.

« Vous voyez bien que ce sont des hommes insociables, des communistes, puisqu'ils veulent, comme nous, manger et boire, se marier et élever leur famille.

« Vous voyez bien qu'ils n'ont plus le sentiment de l'honneur national, puisqu'ils veulent que nos fils, qu'ils

PRISE DE MESSINE.

GÈNES, 12 septembre. — Je viens de voir la dépêche télégraphique annonçant la prise de Messine par les troupes napolitaines, après la plus héroïque résistance.

Pendant que je vous écris ces quelques lignes, le capitaine du bateau à vapeur qui a apporté la nouvelle ci-dessus raconte que la ville n'existe plus; les mines préparées pour le cas où toute résistance deviendrait inutile ont fait leur effet; tout est détruit. On ajoute que très grand nombre de Napolitains ont payé de leur vie la détermination de Messine. Un massacre presque général a eu lieu.

On se bat à Naples, mais à coups de bâtons et de pierres; c'est une guerre entre les lazzaronis et les libéraux.

(Correspondance particulière du Peuple Souverain.)

Paris, le 14 septembre 1848.

Il est encore question de rapporter un décret du gouvernement provisoire, c'est celui relatif à l'exigence d'une majorité plus forte que celle qui existait sous l'ancienne législation du jury pour une déclaration du verdict de culpabilité.

Ce rapport ne serait, du reste, adopté qu'au fur et à mesure de l'exécution du dernier décret relatif à l'organisation nouvelle du jury. Le fait est que la récente législation donne aux accusés de toute espèce des garanties suffisantes sans qu'il soit besoin de leur assurer pour ainsi dire l'impunité. Des amendements qui seront proposés lors de la discussion du projet de décret pourront, du reste, réclamer pour le maintien de cette majorité pour les délits de presse et pour les délits politiques, et il faut espérer que la chambre s'associera aux sentiments qui ont déterminé ces deux généreuses pensées.

— Le citoyen Alexandre Dumas ne s'est pas contenté de colporter sa prose politique des journaux de toutes les couleurs, il a encore colporté sa candidature à la représentation nationale au département de la Seine, au département de l'Yonne, mais en présence des prétentions du citoyen Louis Bonaparte, le citoyen Alexandre Dumas, l'ancien favori des d'Orléans n'a pas cru pouvoir mieux faire que d'adresser aux journaux de l'Yonne le désistement de sa candidature, en priant toutes les personnes qui étaient disposées à lui accorder leurs votes de vouloir bien les reporter sur Louis-Napoléon Bonaparte. Nous doutons que cette accession ait une valeur quelconque.

— L'Union recommande aux électeurs la candidature des citoyens Bugeaud, Emile de Girardin et Achille Fould, ce patronage a quelque chose de trop significatif pour n'être pas un motif d'abstention de la part des républicains sincères.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Fin de la séance du 13 septembre.

Le citoyen CONSIDÉRANT. Je me réserve de traiter la question au fond. Je ne veux seulement que répondre à l'incident soulevé par le citoyen Thiers. L'honorable citoyen Thiers nous a démontré que le principe fondamental de la société était la propriété, la liberté et la concurrence. Il a dit que ces trois choses étaient le principe de toutes les sociétés humaines. Je suis d'accord avec lui. Mais je ne trouve pas comme lui que la société actuelle soit admirable. Moi je crois que la société actuelle est à refaire (ah! ah!), oui, à refaire de haut en bas.

Je crois que la transition dans cet ordre social nouveau peut se faire sans apporter le moindre trouble dans la société; si vous me permettez de mettre la main à l'œuvre, je n'apporterai pas le moindre changement aux lois civiles, religieuses.

De toutes parts. Le moyen! le moyen! voyons donc : Le citoyen CONSIDÉRANT. Croyez-vous qu'il soit possible ici de vous faire assister à la constitution d'un monde nouveau, de vous développer les questions les plus graves, de convertir cette tribune en une chaire d'enseignements? (Où! où!) Je ne le crois pas et je n'aurais pas la prétention de vous demander des séances officielles pour vous présenter les développements auxquels je m'engage. (Bruit.) Voici la proposition loyale que je vous fais.

Je vous propose de me consacrer quatre séances du soir (oh! oh!), qui ne seront pas des séances des séances de l'Assemblée nationale, qui seront des séances libres. (Allons donc! allons donc!) Et je ne veux pas qu'il arrive ce qui arrive toujours à un orateur qui n'est pas de premier ordre... Je ne veux pas parler au milieu des interruptions et des conversations...

Je ne veux pas parler dans un vaisseau aussi considérable avec ma voix fatiguée... Voilà donc ce que je vous demande, si vous voulez m'accorder la permission de vous présenter mes développements en quatre séances du soir. (Non! non!) Je serais déjà descendu de cette tribune si vous aviez voulu m'accorder un quart de minute pour formuler nettement ma proposition. (On n'en veut pas!) On nous demande notre secret pour rendre la société heureuse! Je veux vous développer mon secret dans les conditions que je vous indique. Je choisis le local de l'ancienne salle...

Le citoyen ROLLIN. Je ne viens pas pour combattre l'amendement du citoyen Mathieu (de la Drôme) dans son esprit, mais dans sa formule qui consacre le droit au travail. La formule qu'il a donnée à son amendement je voudrais la remplacer par une formule moins hostile au droit de propriété. (Rumeurs.) Il y a d'abord à constater un fait politique qui lui manque et qui a dominé tout le débat. C'est cette question du travail, du paupérisme qui agite la France et toute l'Europe, question puissante qui est sortie des profondeurs de la révolution de février comme un problème qui venait de s'accomplir. Eh bien! c'est cette question du droit au travail qu'il ne faut pas éluder, mais qu'il faut résoudre.

Il faut que la constitution s'explique d'une manière claire et précise; il faut que le législateur s'explique lui-même la profondeur de cet abîme.

Ce serait une atteinte portée à cette révolution que de ne pas proclamer le droit du peuple au tête de la constitution. N'oubliez pas

que le peuple s'est levé pour proclamer la République; il l'a voulue large, féconde.

Je termine par une considération politique : voulons-nous, oui ou non, fonder une démocratie ou continuer le règne du privilège? Si nous voulons fonder une démocratie, ne refusons pas à l'ouvrier le droit de vivre en travaillant, sans cela nous aurons une république d'esclaves vendant leurs votes et déshonorant ainsi le suffrage universel.

La séance est levée à six heures.

(Correspondance particulière du Peuple Souverain.)

PRÉSIDENCE DU CITOYEN MARRAST.

Séance du 14 septembre 1848.

A une heure et demie la séance est ouverte. Le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de constitution.

Le citoyen Bonhier de l'Ecluse a la parole. L'orateur combat tout à la fois l'amendement du citoyen Mathieu (de la Drôme) comme étant trop avancé, et le paragraphe VIII du préambule de la constitution, comme n'étant pas à la hauteur des circonstances.

Le citoyen Martin Bernard succède, et parle en faveur du droit au travail, seul moyen de fermer le cratère béant des révolutions. (Textuel.)

Le citoyen BILLAULT. Je ne suis pas un utopiste, mes antécédents en font foi, je dois le dire encore, je ne suis pas un républicain du lendemain. (Ah! ah!) Mais néanmoins je viens vous demander d'écrire sur le frontispice de votre constitution la dette de la société envers les malheureux. (Mouvement.)

Le spirituel citoyen Duvergier de Haurenne nous disait avant-hier qu'il fallait dégager la question des métaphores dont on l'avait enveloppée. Je dirai moi, qu'il faut la dégager des exagérations. (Bravos à gauche.)

Un mal existe, immense, profond, qui travaille notre société comme une grande partie de l'Europe. Notre industrie s'est développée magnifiquement. Je le reconnais, mais en même temps, les populations en s'agglomérant dans les grandes villes, ont vu s'accroître leurs souffrances, leurs misères qui ont leur redoublement à certaines époques avec le chômage; ce mal existe donc. Croit-on le guérir en fermant les yeux, en passant à côté. Non, sans doute. Il faut donc que l'Assemblée n'hésite pas à sonder la plaie dans toutes ses profondeurs pour y appliquer le remède qui n'est pas introuvable. (Bravos à gauche.) Je maintiens que la reconnaissance du droit au travail est une dette de la société, dette reconnue par l'ancienne société, même par le roi Charles IX, de *philanthropique mémoire*. La dette est incontestable de la part de la société qui doit être la providence visible ici-bas. (Bravos à gauche.)

Et lorsque nous vous demandons l'intervention de la société dans cette question du travail, est-ce que nous vous demandons une chose nouvelle? Le gouvernement n'a-t-il pas déjà fait, ne fait-il pas tous les jours acte de protection et de tutelle vis-à-vis du travail? Ne faut-il pas tous les jours des tarifs de douane pour protéger notre industrie contre celles de l'étranger, ou telle industrie contre telle autre? Il y a là une judication dont il faut savoir profiter. La tâche du gouvernement est de s'efforcer de tenir la balance égale entre toutes les industries, de prendre garde surtout de trop encourager ces grandes agglomérations d'individus dans les centres industriels et d'où résultent tant de misères. (Approbation.)

L'orateur termine en insistant pour que la dette du travail soit inscrite dans le préambule avec toutes les modifications d'ailleurs de rédaction qui ne permettent aucune méprise et dont le peuple puisse abuser. (Bravos à gauche.)

Le citoyen Dufaure parle contre le droit au travail et prêche l'aumône.

Une vive agitation succède à son discours après lequel la séance est suspendue pendant 20 minutes.

La séance est reprise à 4 heures moins un quart.

Le citoyen Lamartine a la parole.

La séance continue.

Chronique locale.

Hier a eu lieu à la Rotonde une réunion préparatoire électorale, à laquelle assistaient un grand nombre d'électeurs de la campagne. Plus de six mille personnes étaient réunies dans cette salle immense. Le citoyen Juif a été proclamé président et le bureau formé. On a discuté toutes les candidatures qui ont surgi dans notre département, plusieurs discours énergiques et véhéments ont été prononcés; et, enfin, il a été procédé au vote, auquel ont pris part tous les citoyens présents : l'unanimité a été pour F.-V. Raspail, qui a été proclamé candidat définitif à la Représentation nationale par le département du Rhône. Malgré les quelques émissaires que les amis de l'ordre avaient su glisser dans la salle pour y exciter le désordre, tout s'est passé avec le calme et la dignité qui caractérisent toujours les grandes réunions où la démocratie est en majorité.

— Nous apprenons que beaucoup d'électeurs n'ont pas reçu leurs cartes à domicile, et que ceux qui se présentent à la mairie pour les réclamer sont reçus (qu'on nous pardonne l'expression), comme un chien dans un jeu de quilles; On les renvoie à un autre jour, à une autre heure; découragés par ce mauvais vouloir des employés, grand nombre de ces citoyens ne veulent plus retourner à la charge, dans la crainte d'un nouveau refus, d'un nouvel affront. Toutes ces voix sont perdues pour la démocratie. Que peut-on espérer, du reste, de ces commis qui ont rendu une visite d'apparat au citoyen Réveil?

Nous saisissons cette occasion pour faire connaître que plusieurs employés subalternes nous ont priés de rectifier notre compte-rendu de cette fameuse visite, en ce qui les concerne. Ces citoyens, franchement dévoués à la République, n'ont pas voulu prendre part à cette démarche des gros bonnets de la bureaucratie.

accusent à tort ou à raison, peu nous importe, d'oisiveté, de débauche, aillent, comme les leurs, défendre le pays, mourir avec eux sur le champ de bataille.

Vous voyez bien qu'ils en veulent à la famille, puisqu'ils disent que l'immoralité s'est glissée jusque dans la famille, puisqu'ils demandent du travail pour leurs femmes, pour leurs filles, afin qu'elles ne soient plus obligées de vendre leur jeunesse et leur beauté.

Faut-il encore répéter à cette minorité aveugle, honteusement égoïste : Ces hommes que vous cherchez à perdre dans l'opinion ont faim de l'honneur dans la famille, de l'honneur pour le pays, de l'honneur dans le commerce, de l'honneur dans la justice, de l'honneur dans toutes les positions sociales, et ils veulent que cet honneur se traduise par des faits et non par des paroles, que cet honneur soit garanti dans son existence continue autrement que par le monopole pour les uns, et l'esclavage du besoin, de la misère pour les autres.

C'est en vain qu'on parle de liberté. La liberté est un mot vide de sens, un mensonge dans la bouche des hommes de privilèges, des riches opulents qui ne voudraient laisser au peuple que la liberté de mourir en prétendant ne lui donner du travail, un salaire qu'autant que l'ebesoïn de consommer se fera sentir en eux.

Ils s'écrient qu'ils ne peuvent pas consommer tous les produits et qu'on les menace d'indigestions de toutes sortes. Plaisantes absurdités! égoïstes stupidités! Eux! toujours eux! rien qu'eux! Le producteur, l'ouvrier, n'est que producteur!...

Mais c'est faire appel aux appétits matériels des masses, c'est exciter les instincts sauvages!... Savants rhétoriciens, vous ne restez pas longtemps sur ces hauteurs nuageuses, et vos appétits comparés à ceux du peuple ressemblent souvent à la glotonnerie. Hommes sensuels, nous savons trop que l'homme ne peut vivre de fumée. Le mot de liberté est sans valeur, s'il n'implique aucune garantie matérielle.

La liberté absolue, ainsi qu'elle est invoquée, suppose les hommes parfaits, bons, généreux et justes comme le Christ. Et lorsqu'on regarde ce monde pétri de boue, aux mœurs dissolues, ne peut-on pas s'écrier : La liberté n'est qu'un mensonge? Apportez des bornes à cette liberté de produit ou de non produit; consacrez le droit au travail; sauvegardez l'honneur et la liberté à tous. Le peuple veut le droit au travail, car il repousse la mendicité, le vol et le suicide.

Nouvelles d'Italie.

BOMBARDEMENT ET DESTRUCTION DE MESSINE.

On lit dans le *Sémaphore de Marseille* :

Le paquebot le *Courrier de Corse*, qui a touché à Livourne le 9 du courant, a apporté de terribles nouvelles de Messine. Si nous en croyons ces nouvelles, Messine ne serait plus qu'un monceau de cendres. Voici comment on racontait ce grand événement :

Les Napolitains, repoussés dans leur tentative de débarquement, mais toujours maîtres de la forteresse, ont recommencé dès le lendemain à bombarder la ville. Pendant deux jours, une pluie de projectiles incendiaires n'a cessé de tomber sur Messine.

Le 8, les fusées à la congève ayant mis le feu à plusieurs quartiers, et la résistance des habitants paraissant arrivée à son terme, les Napolitains parent, sans rencontrer d'obstacles, débarquer un grand nombre de soldats. Le feu des forts était éteint, la ville abandonnée, quand les troupes du roi de Naples se présentèrent. La population s'était retirée en masse dans la campagne, reconnaissant l'inutilité de ses efforts, en présence des forces trop inégales dont disposaient les agresseurs.

Ces faits, dans ce qu'ils ont d'essentiel, ne sauraient être révoqués en doute; nous en trouvons la confirmation dans deux dépêches télégraphiques publiées en supplément par le *Giornale Constitutionale* des Deux-Siciles. Ces deux dépêches, portant, l'une la date du 7, l'autre celle du 8 septembre, deux heures après midi, annoncent que Messine est rentrée sous la loi de son légitime souverain, après une défense désespérée de deux jours, puisque les canonnières et autres bâtiments siciliens ont été pris, à l'exception de deux, auxquels on donnait chasse; que tous les forts, y compris le Faro, étaient occupés, et que les Napolitains procédaient au désarmement.

Il n'y a que l'émigration en masse des Messinois dont ces dépêches ne fassent pas mention, et, à la vérité, c'est là une circonstance des plus importantes. Si elle n'a pas eu lieu, on ne saurait accorder une foi entière au récit de la catastrophe qui se serait produite dans la soirée du 8, et que l'on a connue à Livourne par le *Palermo*.

D'après la déposition de ce paquebot, les Messinois auraient miné leur ville, prévoyant leur défaite, et ils l'auraient fait sauter après que les Napolitains s'y seraient établis. La destruction de la cité aurait été complète, et une grande partie de l'armée napolitaine ensevelie sous ses ruines. Sitôt après l'explosion, les Messinois seraient rentrés et auraient massacré les survivants de ce grand désastre. L'expédition napolitaine se trouverait ainsi anéantie par suite de la résolution héroïque d'un peuple au désespoir.

Nous devons ajouter que le *Palermo* a déclaré qu'il avait appris dans cette ville le désastre de l'expédition napolitaine par une dépêche télégraphique envoyée de Messine.

On lit dans le *Courrier de Marseille* :

— Nous savons de source certaine que bon nombre de riches bourgeois de notre ville voteront dimanche à la campagne, où ils sont en ce moment et viendront le lundi déposer un second bulletin à Lyon. Des mesures sont prises par la démocratie pour déjouer cette manœuvre, et faire empoigner les individus assez osés pour se rendre coupables d'un tel crime.

— Les ouvriers des cinq corps mécaniques sont prévenus qu'il y aura réunion dimanche 17 septembre à 4 heures du soir, rue du Peuple, n° 15, à Perrache.

— Comment peut-il se faire que les quarante personnes qui se sont réunies au quai de Retz sous la protection des baïonnettes et l'influence du citoyen CHAPIER, soient assez effrontées pour se dire les délégués des 255 communes du département? Ces hommes mentent, et non contents de cela ils calomnient le peuple républicain, quand ils l'accusent de les avoir expulsés du théâtre de la galerie de l'Argue. Ils voulaient agir dans l'ombre, et voyant que l'affluence était plus considérable qu'ils ne l'espéraient, ils se sont enfui; voilà tout. Ces hommes représentaient leurs personnes individuellement, et rien autre chose. Nous sommes autorisés à déclarer aux quelques électeurs ruraux qui s'y trouvaient, qu'ils en imposent en se disant les délégués de leurs cantons ou de leurs communes.

— Les légitimistes doivent avoir pris bonne opinion de la démocratie dans la réunion d'hier, et précédemment déjà. On a laissé les amis de M. Genoude prendre hautement la défense de leur candidat. C'est que nous comprenons la liberté, nous autres! nous ne ressemblons pas à ces Messieurs du quai de Retz, qui ont fait taire et même chassé l'un de ces citoyens, que nous avons bien voulu laisser parler tout à son aise. Le juste-milieu a été toujours exclusif.

— Le maire de la ville de Lyon prévient ses concitoyens qu'il résulte, des rapports faits par les porteurs chargés de la remise des cartes, qu'un certain nombre d'électeurs est inconnu aux domiciles indiqués sur les listes.

Ces électeurs, présumés inconnus, ne seront admis à retirer leurs cartes qu'autant qu'ils seront accompagnés de deux témoins électeurs constatant leur identité; et, en ce cas, une décharge écrite de la carte devra être signée, soit par l'électeur, soit par les deux témoins.

— Le maire de Lyon prévient les citoyens logés en garni, ainsi que les ouvriers logés chez les logeurs ou chez les patrons, et auxquels il a été délivré, par les commissaires de police, des cartes pour l'élection de dimanche prochain, qu'ils voteront au Palais Saint-Pierre.

— M. Anselme Petetin renonce à sa candidature. Voici la lettre qu'il nous adresse à ce sujet :

A Monsieur le rédacteur du *Peuple Souverain*.
Lyon, le 16 septembre 1848.

Monsieur,

Le défaut de concert entre les divers candidats démocrates, a jeté dans l'opinion une confusion que la candidature nouvelle qui surgit ce matin est de nature à augmenter encore.

Je ne veux, à aucun prix et à aucun degré, devenir responsable d'une élection qui serait une insulte ou une menace pour la souveraineté populaire et pour l'ordre républicain.

Je me désiste donc de toute candidature.

Je vous prie de publier cette lettre ce matin même, et de me croire, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,
Anselme PETETIN.

— Voici la réponse qui nous est remise à la lettre que nous a adressée hier le citoyen Anselme Petetin.

Au citoyen Anselme Petetin,

Vous écrivez bien longuement, pour ne pas dire beaucoup; car répéter qu'on a été calomnié sans dire en quoi, c'est ne l'avoir pas été. Nous vous le demandons, avez-vous été le défenseur des commissionnaires-coalisés? Avez-vous été le défenseur de la compagnie houillère, et par ce fait êtes-vous le défenseur du privilège?

Citoyen Petetin, nous n'avons pas besoin de faire étalage des sacrifices que nous avons faits, car ce ne pourrait être qu'en but de nous, et nous ne voulons pas avoir cette vanité; toutefois nous ne pensons pas que vous ayez donné vingt ans de votre vie au triomphe de l'idée républicaine; car nous ne vous avons connu homme politique que quand vous étiez rédacteur au *Précurseur*, et vous ne l'avez été que pendant 3 ou 4 ans, à de bons appointements, pour y défendre la monarchie aux institutions républicaines; mais jamais la république. Depuis 1835, vous avez été avocat, et vous avez fait vos affaires, mais dites-nous en quoi vous faisiez alors celles de la République?

Depuis février, vous avez été commissaire extraordinaire dans le département de l'Ain, puis envoyé en Hanovre; vos frères ont eu de bonnes places et vos sœurs des bureaux de tabac. Je crois que si vous avez été obligé de vous exiler quelques mois en 1834, vous êtes bien récompensé de ce peu de sacrifices, et que la République peut se considérer comme dégagée à votre égard. A. M.

— On nous adresse la lettre suivante, avec prière de l'insérer :

Citoyen rédacteur,

Depuis qu'il est question de nommer un représentant à l'Assemblée nationale, je vois les partis s'agiter et des candidatures surgir de toutes parts. Je ne parlerai pas de celles de MM. Rivet et de Genoude, je les regarde comme une dérision ou une injure faite à la République. Quant à celle du citoyen Hénon, que toute la démocratie respecte du reste, elle ne peut être jetée maintenant, selon moi, que comme un moyen de division, attendu que ceux qui connaissent le citoyen Hénon, savent bien que lui, mieux que tout autre, comprend trop l'importance de cette élection pour y apporter des entraves.

Mais, je dois le dire, je n'ai pu me défendre d'un mouvement de surprise lorsque, pour la première fois, j'ai vu le nom de M. Anselme Petetin sur la liste des candidats pour la représentation nationale, et voici pourquoi je ne voterai pas pour lui :

Lorsqu'un homme se met sur les rangs pour une candidature quelconque, sa vie privée comme sa vie politique nous appartiennent.

Jeune encore en 1834, je n'avais aucune opinion arrêtée, et je le dis avec sincérité, après avoir un peu étudié la vie privée et la vie politique de l'illustre rédacteur du *Précurseur*, j'avoue en toute humilité que je n'étais pas républicain, et je me disais naïvement : si tous les républicains sont comme celui-là, merci de la république... Mais j'ai appris plus tard qu'il fallait s'attacher aux principes et non aux hommes.

Je ne voterai pas pour M. Anselme Petetin, parce qu'en 1834, tout en écrivant en faveur de la classe ouvrière, comme homme politique, comme homme privé il la dédaignait et la méprisait.

En un mot, je ne lui donnerai pas ma voix parce qu'il a trafiqué de son talent et prostitué sa plume en la livrant au plus offrant des exploités du peuple qu'il aurait pu si dignement défendre.
Un électeur.

Nouvelles diverses.

Tous les journaux prêchent à l'envi l'union pour l'élection des trois représentants de la Seine qu'il s'agit de choisir dans les listes modérées. Sur plus de 50 candidats, et aucun d'eux ne donne l'exemple du désintéressement et de ce qui devrait être le dévouement à la chose publique. Les Républicains rouges, au contraire, font preuve d'une abnégation peu commune, qui doit leur assurer un succès inévitable, contre lequel la division des représentants modérés ou réactionnaires ne prévaudra jamais. Il est curieux et digne de remarque que l'exemple de l'union vienne de ceux-là même que l'on accuse d'avoir le plus de penchant au désordre et à l'exagération. Il est plus heureux encore de penser qu'on ne peut être républicain modéré sans être égoïste et cupide, et cependant il eût été si beau à tous les concurrents de s'en remettre au sort du soin de décider de leurs présentations aux électeurs : où est donc le patriotisme qu'il ne sache pas seulement sacrifier au triomphe des principes démocratiques modérés contre les partisans de la violence et de la désorganisation, de misérables questions de vanité ou de rivalité.

— Une décision récente vient d'interdire dans les départements la vente de la poudre de chasse sans un certificat du maire visé par le préfet. Cette décision nous semble une aggravation inutile de la loi sur la chasse, car il suffisait que le débitant fut tenu d'exiger l'exhibition des permis de chasse qui n'est jamais délivré qu'après certaines formalités.

— On assure qu'à défaut de la guerre de nationalité italienne, un instant suspendue, la guerre civile est prête d'éclater entre les libéraux conservateurs de Sardaigne et les démocrates absolus du même pays.

— La nomination du citoyen Pascal Duprat, représentant des Landes, au poste d'ambassadeur de la République à Vienne, n'a pas paru au *Moniteur*; nous sommes donc parfaitement disposés à accueillir la rectification contenant la mission donnée à ce socialiste, et qui consiste à lui assigner l'ambassade de Hongrie par réciprocité des relations diplomatiques de ce pays avec la France.

— On nous a donné sur la réunion d'hier soir au Palais-National, les détails les plus incroyables. A la suite d'une discussion très-orageuse, le citoyen Flocon a demandé qu'on interdît aux prétendants de toute espèce, non-seulement la candidature aux fonctions de président de la République, mais encore celle aux fonctions de représentant. On ne nous a pas dit que la proposition d'établir ces nouvelles tables de proscriptions ait été accueillie avec une faveur bien marquée. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'une autre question non moins grave a été agitée. Il s'agirait de composer, avec tous les éléments possibles une majorité de 300 voix, à l'aide de laquelle on ferait voter la nomination du président de l'Etat par l'Assemblée nationale; celle-ci nommerait ce fonctionnaire pour trois ans et garderait elle-même son mandat législatif pendant le même laps de temps : afin de peser de tout le poids de sa souveraineté sur le chef qu'elle se serait volontairement donné. L'Etat de siège serait indéfiniment maintenu, et c'est à l'aide de cette circonstance que l'on ferait adopter les mesures dont nous parlons.

— Ainsi qu'on l'avait annoncé, le citoyen Trouvé-Chauvel, préfet de la Seine, a donné avant-hier, à l'Hôtel-de-Ville, un grand dîner diplomatique, suivi de réception dans les grands appartements préfectoraux. Le général Cavaignac, le citoyen Armand Marrast, tous les ministres, le préfet de police, le général Changarnier, le général commandant la 1re division militaire, bref toutes les sommités du gouvernement républicain y assistaient au nombre de 50 à 55. A 9 heures il y a eu réception.

— Le comité de législation a adopté la proposition du citoyen Louis Blanc, tendant à interdire, avant les débats, la publication par journaux, des actes d'accusation. Le comité étendant le cercle où s'est renfermé cette proposition, a décidé que le projet contiendrait plusieurs autres interdictions. Ainsi les journaux n'auraient pas le droit de publier les pièces de l'instruction qui, de leur nature, sont secrètes, de rendre compte des procès en diffamation ou injures dans le cas où la preuve est interdite par la loi, de publier à l'avance la liste des jurés de la quinzaine, autrement que dans le compte-rendu de de l'audience même, de rien dire de la délibération intérieure des jurés. Enfin, le projet demanderait l'appli-

tion de l'article 463, relatif aux circonstances atténuantes.

— La commission chargée d'examiner la question du travail dans les prisons, a décidé que l'entreprise serait remplacée par la régie. Les produits de la prison paraîtraient pas sur le marché, pour ne pas avilir le salaire de l'ouvrier et faire concurrence à l'atelier libre.

On a demandé s'il n'y aurait pas moyen d'appliquer les détenus aux travaux agricoles. En tout, cas il serait bon que l'Etat se fit le consommateur des produits de la prison, en les passant comme fourniture, à l'armée, à la marine, aux hôpitaux, ou en les distribuant comme secours en nature, par l'intermédiaire des bureaux de bienfaisance.

— Le comité de l'instruction publique a discuté aujourd'hui la proposition du citoyen Gattien Arnould, relative à la suppression de 7 académies. Cette proposition demande que l'on suspende l'ordonnance et que l'Assemblée soit saisie de cet important sujet. Le citoyen Chauffour a été nommé rapporteur.

On disait que les représentants nommés dans le ressort des académies frappés aussi par simple ordonnance veulent soumettre la question au comité de législation.

— La proposition du citoyen Mareau, tendante à rayer les ouvriers agricoles de la première classe des cadres de la garde nationale mobile, susceptible de faire le service militaire en temps de guerre, a été développée par son auteur, au sein du comité de l'intérieur. Mais sur les observations qui lui ont été faites, le citoyen Mareau a retiré son projet.

EXPÉRIENCES SOUS-MARINES

AVEC L'APPAREIL BIGARD.

Dimanche 17 septembre 1848, à 3 heures 1/2, en amont du pont du Palais de Justice, le citoyen Bigard donnera une expérience sous-marine, avec un appareil dont il est l'inventeur.

A l'aide de son appareil, le citoyen Bigard, parfaitement libre de ses mouvements, voit, marche, monte, descend, travaille au fond de l'eau comme sur terre, sans se mouiller, et répond aux personnes qui l'interrogent.

Le citoyen Bigard restera une heure sous l'eau, traversera la Saône et se livrera à plusieurs travaux qui exciteront vivement la curiosité.

Des bateaux seront disposés pour recevoir les spectateurs.

Les bureaux seront ouverts sur les deux rives de la Saône à deux heures.

ANNONCES.

A VENDRE.

Une machine à vapeur de la force de 5 chevaux, s'adresser à M. Velard, place Napoléon, 13, à la Guillotière, à gauche du pont.

50 francs de récompense

A la personne qui rapportera un billet de banque de 250 fr., perdu dans l'après-dîné du 12, dans le parcours de la rue Ste-Elisabeth, cours Lafayette, place du Concert et des Cordeliers, rue Basse-Grenette, allée n° 14, par la rue Mercière jusqu'à la rue Chalamont.

Le rapporter à l'imprimerie des Halles-de-la-Grenette, où on donnera la récompense promise.

TRAITEMENT SIMPLIFIÉ.

ESSENCE CONCENTRÉE DE SALSEPAREILLE D'AMÉRIQUE,

Pour la guérison prompte et radicale des Maladies secrètes et de la peau, Vices du sang, Dartres, Gale, Boutons, etc.

INJECTIONS INFALLIBLES DU DOCTEUR LUPPI,

Pour guérir en trois ou quatre jours seulement les gonorrhées ou écoulements, même les plus invétérés, et qui ont résisté aux autres moyens.

Nous nous sommes livrés avec travail et réflexion à l'étude de l'affection vénérienne et de son mode d'assimilation avec notre organisation, à l'aide des moyens que nous annonçons nous sommes parvenus à lutter contre ses pernicieux effets d'abord, puis à en débarrasser tout-à-fait l'économie en très-peu de temps.

On ne saurait mettre en doute le service que nous rendons à l'humanité, en supprimant les tisanes, les sirops, les pilules et tout le long attirail mercurel dont on a l'habitude de gorger le malade. Non-seulement nous avons simplifié le traitement, mais nous offrons les vrais antidotes du mal vénérien, seuls moyens de se débarrasser en très-peu de temps, à peu de frais et presque sans peine d'une maladie qui, si elle n'est pas toujours très-grave, est toujours très ennuyeuse et décourage souvent par la persistance de ses symptômes.

Prix : Le flacon essence de Salspareille, 5 fr.

— Les injections infallibles, 3

Chez M. CAMUSET, pharmacien, place des Carmes, 14, vis-à-vis de l'hôtel du Parc, à Lyon.

Le directeur-gérant, FAURES.

Imprimerie veuve Arné, gr. rue Mercière, 44.